

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 587 Vœu relatif à l'interdiction de fumer devant les crèches, écoles, collèges et lycées.

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'en France, le tabagisme est la première cause de mortalité évitable, avec environ 73 000 décès chaque année ;

Considérant qu'un cancer sur trois est dû au tabagisme ;

Considérant que le tabagisme cause des maladies cardio-vasculaires et respiratoires létales ;

Considérant le décret n°2015-768 du 29 juin relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux ;

Considérant l'arrêté municipal relatif à l'interdiction de fumer dans 52 parcs et jardins parisiens, entré en vigueur le 8 juin 2019 ;

Considérant que dans les espaces fréquentés par les enfants et les jeunes, il convient de dénormaliser la consommation de tabac, de promouvoir l'exemplarité, de maintenir des espaces publics conviviaux et sains et de préserver l'environnement des mégots de cigarettes ;

Considérant par ailleurs que la question du tabagisme passif impacte les enfants dès leur plus jeune âge ; que l'habitude à « voir fumer » banalise et semble rendre normal le tabagisme ; que l'initiation au tabac démarre dès la classe de 3e, voire la classe de 4e ; que le tabagisme des lycéennes et des lycéens est particulièrement entretenu par l'effet d'émulation entre pairs ;

Considérant que l'expérimentation « Rue aux écoles », qui prévoit la fermeture des rues à la circulation automobile durant une plage horaire correspondant à l'heure de dépôt des enfants le matin (8h15-9h00), peut être le cadre privilégié d'actions contre la banalisation du tabac auprès des plus jeunes ;

Considérant le développement d'« Espaces sans tabac » en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer devant des établissements scolaires dans plusieurs arrondissements, notamment les 2^{ème}, 3^{ème}, 15^{ème} et le 19^{ème} arrondissements ;

Considérant que de telles mesures d'interdiction sont déjà en vigueur dans plusieurs communes de France ;

Sur proposition de Marie Atallah, Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris initie une concertation avec les acteurs concernés (crèche, écoles, collèges, lycées, représentants des parents d'élèves) pour atteindre l'objectif de zéro fumeurs devant les établissements accueillant des mineurs à Paris (information, sensibilisation, interdiction) ;
- Que ces concertations soient accompagnées d'actions de sensibilisation et de médiation à destination des publics scolaires, voire de leur entourage ;
- Que les projets « Rue aux écoles » permettent d'étendre les opérations « Espaces sans tabac » initiées dans plusieurs arrondissements.